Règlement de La NordiCréchoise

du 12 mai 2019

L'association du Nordic Club Créchois organise une manifestation « La NordiCréchoise » avec la particularité d'être 100% Marche Nordique. Les participants s'engagent à respecter son règlement qu'ils auront signé à l'inscription.

La NordiCréchoise est ouverte à tous, licenciés et non licenciés âgés d'au moins 16 ans.

Itinéraires proposés :

Trois parcours sont proposés:

- 21 km chronométré,
- 15 km chronométré.
- 10 Km à allure libre, non chronométré.

Documents à fournir pour participer :

Pour les parcours chronométrés de 15 et 21 km:

- Un numéro de licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, ou d'un Pass Running, ou d'un Pass j'aime courir délivré par la Fédération Française d'Athlétisme, ou d'une licence Fédération Française
- Pour les participants n'ayant pas une de ces licences, un certificat médical, (original ou copie) de moins d'un an, de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition, de la course à pied en compétition ou de la marche nordique en compétition.
- Ces documents seront conservés en original ou en copie par l'organisateur en tant que justificatifs en cas d'accident. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la présentation du certificat médical.

Pour le parcours non chronométré de 10 km:

- Une pièce d'identité justifiant les 16 ans révolus le jour de l'événement.

Nombre de participants:

- 249 sur les circuits de 21 et 15 km.
- illimité sur le 10 km.

Prix des inscriptions:

- Inscription Individuelle

* 21 km : 12 € par papier ou par internet 14 € sur place le jour de la compétition * 15 km : 12 € par papier ou par internet 14 € sur place le jour de la compétition * 10 km : 8 € par papier ou par internet 10 € sur place le jour de la compétition

Eléments remis individuellement avant le départ :

Pour les parcours chronométrés de 15 et 21 km:

- Le dossard devra être visible pendant la totalité de l'épreuve et la puce électronique sur la chaussure sera restituée à l'arrivée.

Pour le parcours non chronométré de 10 km:

- Le dossard devra être visible pendant la totalité de l'épreuve.

Consignes de sécurité :

- Des signaleurs équipés de chasubles seront placés pour assurer la sécurité des marcheurs.
- Les participants doivent respecter le balisage et les consignes des organisateurs.
- Les marcheurs doivent respecter le code de la route. Ils ne sont pas prioritaires par rapport aux véhicules et autres engins motorisés circulant sur la voie publique.
- Les accompagnateurs ne sont pas admis sur les circuits.
- Les animaux de compagnie (*chien...*) sont interdits sur les circuits.
- Le service urgence et secourisme est assuré par des secouristes confirmés.

Assurance et responsabilité:

- Les organisateurs sont assurés en responsabilité civile auprès de la MUTUELLE de POITIERS.
- Les licenciés (es) bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.
- Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de défaillance due à un mauvais état de santé, en cas d'accident pour un non-respect du code de la route et des consignes des organisateurs, en cas de perte ou de vol d'objet et de matériel.

Ravitaillements:

- Des ravitaillements (solides/liquides) seront proposés:
 - * 3 sur le parcours de 21 km,
 - * 2 sur le parcours de 15 km,
 - * 1 sur le parcours de 10 km,
 - * 1 à l'arrivée.

Podiums et récompenses:

- Un podium (scratch) de remise des prix sans classe d'âge, sera offert aux trois premiers du 21 et 15 km.
- Un podium de remise des prix par catégorie d'âge, sera offert sur les circuits de 21 et de 15 km.
- Des lots seront attribués par tirage au sort des numéros du dossard aux participants.
- Une coupe sera offerte au club le mieux représenté (challenge clubs).

Annulation et restitution des frais d'inscription :

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle ou toutes autres circonstances mettant en danger la sécurité des concurrents, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve (sans que les participants ne puissent prétendre à un quelconque remboursement).
- Il n'y aura pas de remboursement des frais d'inscription quels que soient la date de la demande et le motif du désistement (y compris santé).

Autorisation d'utilisation, fixation, reproduction et diffusion d'images :

Tous les participants autorisent l'association « Nordic Club Créchois » et tous ses ayants-droit à fixer, reproduire, diffuser et exploiter les images, en tout ou partie, en nombre illimité, à titre gracieux, en tous formats, en couleurs et/ou en noir et blanc, sur tous supports connus actuels ou à venir, et par tous moyens techniques actuels ou à venir. Ils accordent cette autorisation à compter de la signature du document d'inscription pour une durée illimitée qui restera valable en cas de changement de l'état civil actuel.

Repas proposé à l'arrivée :

Tous les participants pourront réserver pour la somme de 12 € un repas (Boisson apéritive, Jambalaya, fromage, tartelette, boisson non comprise) qui sera servi sur place.

Tous les concurrents s'engagent à respecter le règlement par le seul fait de leur inscription.